



27^{ème} RALLYE REGIONAL DE CHARTREUSE PEA LES 28 & 29 août 2021

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **MERCREDI 21 JUILLET 2021**

Ouverture des engagements : **LUNDI 26 JUILLET 2021**

Clôture des engagements : **LUNDI 16 AOÛT 2021 (cachet de la poste faisant foi)**

Parution du carnet d'itinéraire :

DIMANCHE 22 AOÛT ou VENDREDI 27 AOÛT 2021 de 8h00 à 16h00

Bar chez Mireille – PMU – 13 rue Pasteur 38 380 St Laurent du Pont.

Dates et heures des reconnaissances :

DIMANCHE 22 AOÛT 2021 ou LE VENDREDI 27 AOÛT 2021 de 8h00 à 18h00.

Vérifications administratives le : **SAMEDI 28 AOÛT 2021 de 7h30 à 11h30**

Lieu : **Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

Vérifications techniques le : **SAMEDI 28 AOÛT 2021 de 7h40 à 11h40**

Lieu : **Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

Heure de mise en place du parc de départ le : **SAMEDI 28 AOÛT 2021 à 7h45**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : **SAMEDI 28 AOÛT 2021 à 11h00**

Lieu : **PC Centre social 38 380 St Laurent du Pont**

Publication des équipages admis au départ le **SAMEDI 28 AOÛT 2021 à 12h45**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Publication des heures et ordres de départ le **SAMEDI 28 AOÛT 2021 à 12h45**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38 380 St Laurent du Pont.**

Départ de 1er Voiture Etape 1: **SAMEDI 29 AOÛT 2021 à 14h00**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent-du-Pont**

Publication des résultats partiels le : **½ heure après l'arrivée du dernier concurrent**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent-du-Pont**

Départ de 1er Voiture Etape 2 : **DIMANCHE 29 AOÛT 2021 à 7h30**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent-du-Pont.**

Arrivée Finale du Rallye 1^{er} Voiture : **DIMANCHE 29 AOÛT 2021 à 12h44**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent-du-Pont**

Vérification finale le : **DIMANCHE 29 AOÛT 2021** à l'arrivée du rallye

Lieu : **ATELIER JACQUES POINT**

530 Route de Entre-Deux-Guiers 38380 Saint-Christophe-sur-Guiers

Taux horaire de la main d'œuvre : **65 € TTC**

Publication des résultats du rallye le : **DIMANCHE 29 AOÛT 2021, 00h30min après l'arrivée du dernier concurrent**

Lieu : **Place du 19 mars 1962 38380 Saint-Laurent-du-Pont**

Remise des prix le : **DIMANCHE 29 AOÛT 2021 à 16h45**

Lieu : **Salle des Fêtes du Revol 5 Place du 10^{ème} Groupement, 38380 Saint-Laurent-du-Pont***

***Sous réserve des mesures sanitaires**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 27^{ème} Rallye Régional de Chartreuse PEA en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes le 05/06/2021 sous le numéro R17 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 350 en date du 07/06/2021.

Permanence du Rallye :

ASA Dauphinoise

Maison Départementale des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS

04 76 33 09 63 - 06 80 15 08 03

Site internet : www.asadauphinoise.com Mail : contact@asadauphinoise.com

Organisateur technique

Nom : CORAC

Adresse : 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles.

Coprésidents : M. CAYER BARRIOZ Serge et M. PERENON Laurent

Secrétariat du Rallye : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

Téléphone : 06 08 24 71 75

Mail : rallyedechartreuse@gmail.com

Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Observateur (facultatif)

Mr Daniel VERNET Licence n°_147321

Président du Collège des Commissaires Sportifs Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Bruno BIGOURDAN	Licence n°_243696
	Mr Christian GIBILY ...	Lilicence n° 3302
	Mr Michel PETTEX	Licence n°6813
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	En attente	Licence n°_____
Directeur de Course	Mr Bruno MUSELLI	Licence n°2403_____
Directeur stagiaire	Mme Nathalie VAILLANT	Licence n° 220119
Directeurs de Course adjoint	Mr Patrick GAIGNAIRE	Licence n°_3062_____
Directeur de course adjoint	M. François ANDREANI.....	Licence n°132975
Directeur de Course Adjoint délégué aux ES Adjoints	M. Laurent BENOIT	Licence n°4677
	M. Dany REGAIRAZ.....	Licence n°236300
	Mr Pascal LAFOND	Licence n+ 275557
Directeur de course adjoint délégué aux ES	Mr Pierre Alain COLLOMB	Licence n°153833
Commissaire Technique responsable	M. Michel CHERVIER	Licence n°247124
Commissaires Techniques adjoints	M. Christian RACHEX.....	Licence n°44181
	M. Georges SANDELION	Licence n°245840
	M. Bernard CASSET	Licence n°56047
Médecin chef	M. en attente	Licence n°_____
Chargés des relations avec les concurrents	En attente	Licence n°
	En attente	Licence n°
Juges de faits	M. En attente	Licence n°_____
Chargé des relations avec la presse	M. En attente	Licence n°_____
Chronométrateurs	M.	Licence n°_____
	M.	Licence n°_____

1.2P. ELIGIBILITE

Le **27ème Rallye de Chartreuse PEA** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2021 Coef. 2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2021 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise - <http://asadauphinoise.com> pour :

Les vérifications administratives auront lieu le : **SAMEDI 28 AOÛT 2021 de 7h30 à 11h30**

Lieu : **Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

Les vérifications techniques auront lieu de : **SAMEDI 29 AOÛT 2021 de 7h40 à 11h40**

Lieu : **Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 27^{ème} Rallye de Chartreuse PEA 2021 **doit remplir sa demande exclusivement en ligne en se rendant sur le site internet de l'ASA Dauphinoise : www.asadauphinoise.com (rubrique engagements épreuves).**

La demande d'engagement est également disponible en ligne à l'adresse <https://engagement.ffsa.org/>
La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée EN LIGNE puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **LUNDI 26 JUILLET 2021** et au plus tard le **Lundi 16 AOÛT 2021** (cachet de la poste faisant foi) à **ASA DAUPHINOISE , Maison des sports 7 Rue de l'industrie 38320 EYBENS**

Attention : Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site <https://engagement.ffsa.org/> ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **150 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **700 €**

3.1.12P.

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve. 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le 18 août 2021.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance à **Les ECHELLES(73)**, suivant plan annexé au road-book.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **27ème Rallye de Chartreuse PEA 2021** représente un parcours de 140.05 km.

Il est divisé en **2 étapes et 4 sections.**

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de 37.40 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 MERLAS	5.60 km
ES2 ST FRANC	5.90 km
ES3/5 GRAND VIVIER	10.60 km
ES4 VOISSANT	7.30 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passages autorisés en reconnaissance dans chaque ES est de **3 maximum par spéciale**.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

Dimanche 22 août 2021 ou le vendredi 27 août 2021 de 8h00 à 18h

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA. Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Voissant** pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens. C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

7.2P EPREUVES SPECIALES

7.2.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.2.2P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

CLASSEMENT SCRATCH

1 ^{er}	400 €
2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	200 €

FEMININE

1 ^{ère}	350 €
2 ^{ème}	180 €
3 ^{ème}	120 €

CLASSES

CLASSES	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}
- 3 Partants ⁽¹⁾	175 €						
3 à 9 Partants	350 €	180 €	120 €	Coupe			
10 à 15 Partants	350 €	180 €	120 €	90 €	Coupe	Coupe	
+ de 15 Partants	350 €	180 €	130 €	90 €	70 €	Coupe	Coupe

⁽¹⁾Pour le vainqueur du classement général, s'il fait partie d'une classe de moins de 3 partants, sa prime de 1^{er} de classe sera de 350€.

- Coupes aux 3 premiers du Scratch
- Coupes à chaque équipage récompensé
- Coupes à chaque équipage féminin terminant le rallye
- Les coupes seront confondues pour les classes suivantes : A7S – A7K-A7/A6K-A6/ A5K-A5/N2-N2S/R3-R3T-R3D/R2-R2J
- Les primes seront séparées pour les classes suivantes : A7S–A7K-A7/A6K-A6/A5K-A5/N2-N2S

**La remise des prix se déroulera le
DIMANCHE 29 AOÛT 2021 à partir de 16h45**

**Salle des Fêtes du Revol 5 Place du 10^{ème} Groupement
38380 Saint-Laurent-du-Pont***

Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAC**

*Sous réserve des mesures sanitaires